



Pacs pour une famille recomposée

Par **Houessinon**, le **12/09/2008** à **17:00**

Bonjour,

J'ai URGEMMENT besoin de conseils juridiques concernant la rédaction d'une convention de Pacs. Quelles mentions particulières faut il impérativement indiquer dans la convention de pacs dans le cas d'une famille recomposée? Ma situation est la suivante : je vis en couple depuis 4 ans, j'ai une fille de 5 ans issue d'une union précédente (mon cojoint actuel est divorcé sans enfant), nous avons fait notre première acquisition immobilière il y a 1 an et depuis 4 mois nous avons eu ensemble une petite fille. Nous souhaitons donc nous pacser (sans passer par un notaire) mais ne savons pas trop comment rédiger la convention de pacs au vu de notre situation un peu particulière.

Grand merci d'avance pour vos précieux conseils!